



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 21 novembre 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN DECRET POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS DE SANTÉ
PENDANT LA TEMPÊTE DE NEIGE**

***Le décret offre une certaine souplesse pour recevoir des médicaments et avoir un personnel de santé
suffisant***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui un [Décret](#) d'urgence pour protéger la santé des New Yorkais de l'Ouest durant la tempête de neige actuelle et les efforts de rétablissement. Le décret suspend provisoirement certaines mesures réglementaires afin de contribuer à assurer que tous les patients recevront leurs médicaments et leurs soins pendant cette situation d'urgence. Le décret entre en vigueur immédiatement et est effectif jusqu'au 1er décembre.

« Cette mesure permettra d'assurer que les médicaments nécessaires et susceptibles de sauver des vies restent disponibles pour ceux qui en ont besoin, même dans ces conditions difficiles », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « De plus, ce décret donne aux établissements de santé davantage de souplesse pour admettre, transférer, et faire sortir les patients, afin de mieux préserver l'accès aux soins médicaux, dans les efforts de la région pour se rétablir de ce climat extrême. »

Le décret prévoit les mesures suivantes pour les personnes qui sont dans l'incapacité d'accéder à des médicaments :

- Autorise les patients à obtenir des renouvellements de leurs ordonnances dans toutes les pharmacies disposant d'une base de données partagée ;
- Autorise les praticiens à établir une prescription précoce ;
- Remplace une prescription pour des substances contrôlées qui a déjà été servie ;
- Autorise le transfert de prescriptions ou de médicaments entre les établissements si un patient d'hôpital ou de maison de retraite doit être déplacé en urgence, assurant que ses médicaments l'accompagneront.

Le décret vise également à assurer la souplesse des effectifs de personnel des prestataires de santé. Actuellement, de nombreux professionnels de santé sont dans l'incapacité de se rendre ou de partir de

leur lieu de travail, créant des pénuries de personnel et obligeant de nombreux employés à effectuer de multiples quarts consécutifs. Les établissements auront désormais la souplesse provisoire de fournir du personnel suffisant, jusqu'à ce qu'ils puissent pleinement réunir leur personnel comme à l'ordinaire.

Cela comprend les procédures d'admission et de sortie des patients hospitalisés, qui dans le cadre de ce décret, réduiront la charge administrative et libèreront du temps pour le personnel. Les travailleurs de soins à domicile doivent en principe recevoir des approbations en temps opportun pour poursuivre le traitement des patients, et celles-ci ont été temporairement assouplies, pour que les patients puissent continuer à recevoir les visites du personnel qui est en mesure de les joindre, pendant cette situation d'urgence.

De plus, les bénévoles de soins de santé peuvent aider dans tous les hôpitaux généralistes de la région, même si ce n'est pas l'endroit où ils pratiquent habituellement la médecine.

Enfin, les médecins résidents et les médecins traitants des hôpitaux peuvent exercer au-delà du nombre d'heures normal et les médecins de ces hôpitaux peuvent superviser un personnel plus important qu'en temps normal. Toutes les dispositions de ce décret permettront de combler la pénurie du personnel des soins de santé causée par la tempête.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

We Work for the People

Performance * Integrity * Pride